

Voter en France de 1815 à 1870.

Frédéric Richard

Les références aux documents renvoient au manuel Hachette Histoire-Géographie 4e Edition 2011

Nous allons voir comment la question du vote reflète les évolutions politiques de la France au XIXème siècle.

I) Le temps de la Monarchie constitutionnelle (1815-1848).

A) La Restauration (1815-1830)

Ces années sont marquées par la restauration de la monarchie.

Après la période napoléonienne (1799-1815), la monarchie est rétablie. Le frère de Louis XVI, Louis XVIII, devient roi. Il a conscience qu'il ne peut rétablir la monarchie absolue. Il accepte une **monarchie constitutionnelle**, une monarchie dont le pouvoir du roi est limité par une constitution (Voir définition page 112). La constitution est nommée **la charte**. Les pouvoirs sont séparés. Le pouvoir législatif est représenté par la Chambre des députés.

Les députés sont élus au **suffrage censitaire** : **seuls les citoyens payant un certain niveau d'impôts, donc ayant un certain niveau de fortune, peuvent voter.**

Il n'y a pas encore de suffrage universel.

Voir document 2, page 113. Seuls les hommes à partir de 30 ans payant 300 francs d'impôts pouvaient voter. Cela représentait 110000 électeurs sur une population de 30 millions de personnes. Une toute petite minorité donc. En 1824, le frère de Louis XVIII, Charles X, devient roi. Il veut restaurer une monarchie absolue. Il est renversé par une révolution en 1830.

B) La Monarchie de Juillet (1830-1848)

Louis-Philippe, un cousin de Louis XVIII et Charles X, devient roi et fonde la Monarchie de Juillet. Il baisse l'âge du vote et abaisse le cens électoral (le niveau d'impôt qu'il faut payer pour voter). Cela permet d'élargir le corps électoral (le nombre d'électeurs).

Les républicains qui sont dans l'opposition réclament le **suffrage universel masculin** : que tous les hommes puissent voter.

II) La IIème République et l'instauration du suffrage universel masculin.

En février 1848, Louis -Philippe est renversé par une Révolution. La République est proclamée. On instaure le suffrage universel masculin. Les femmes sont exclues du droit de vote. Elles auront le droit de vote en 1944.

On élit les députés du Parlement dans le cadre des élections législatives et pour la première fois un Président de la République : Louis-Napoléon Bonaparte, le neveu de Napoléon Ier.

En 1850, craignant le vote du peuple qui pourrait être trop à gauche, et notamment socialiste, on restreint le vote. Il faut avoir une résidence d'au moins trois ans au même endroit pour pouvoir voter. Cela exclut les ouvriers qui à l'époque se déplacent beaucoup pour leur travail.

III) Le Second Empire (1851-1870)

En 1851, ne pouvant se représenter pour un nouveau mandat, la constitution ne prévoyant pas la réélection du Président de la République, Louis-Napoléon Bonaparte fait un coup d'État pour conserver le pouvoir.

En 1852, il fonde le Second Empire et prend le titre de Napoléon III. Il ne supprime pas le suffrage universel, mais les candidats officiels (seuls des candidats présentés par le régime du Second Empire peuvent se présenter aux élections législatives) lui font perdre toute sa signification.

En 1870, le Second Empire s'effondre à la suite d'une défaite militaire contre l'Allemagne. C'est la naissance de la IIIème République.

Le suffrage universel fut le grand débat du XIXème siècle. Il fallut attendre la chute du Second Empire en 1870 et la naissance de la IIIème République pour que le suffrage universel devienne une réalité permanente en France. Il devint complet en 1944 avec le vote des femmes.